

## Offre Speedy - Hankook rentrée 2025 « jusqu'à 80€ remboursés ! »

Speedy France SAS, dont le siège social est situé au 72-78 avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 421 363 979, propose en partenariat avec TAKE OFF SA, une offre de remboursement différé du 04 août 2025 au 21 septembre 2025 pour l'achat de 2 ou 4 pneus parmi toute la gamme Hankook. Cette offre est valable uniquement dans les centres Speedy participants (liste des centres disponible sur le site de l'offre) ou sur speedy.fr et est réservée aux particuliers et aux véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes.

### COMMENT OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT ?

1. **Achetez simultanément** en centre Speedy participant à l'offre ou sur speedy.fr et faites monter\* 2 ou 4 pneus parmi toute la gamme Hankook entre le 04/08/2025 et le 21/09/2025.

*\*Le paiement du montage des pneus est requis mais le montage ne doit pas être obligatoirement simultané à l'achat.*

Le montant de votre remboursement sera défini en fonction du nombre de pneus achetés et posés et de leurs dimensions :

DIMENSION	2 pneus	4 pneus
16 POUCES ET MOINS	20€	40€
17 POUCES	30€	60€
18 POUCES ET PLUS	40€	80€

2. **Connectez-vous** sur [www.speedy-promotions.fr](http://www.speedy-promotions.fr) sous 3 semaines suivant la date d'achat de vos pneus (au plus tard le 11/10/2025 inclus) et **remplissez** le formulaire en renseignant vos coordonnées complètes et vos coordonnées bancaires (IBAN et BIC).
3. **Téléchargez** une photo lisible et complète de :
  - **Votre facture d'achat et de montage\*\*** où apparaissent et sont entourés : la date de la facture, les références et quantités de pneus **Hankook** achetés ainsi que l'immatriculation de votre véhicule. Attention, il est important de télécharger tous les feuillets de votre facture.
  - **Votre carte grise** au même numéro d'immatriculation que votre facture

*\*\*Dans le cadre d'un achat sur internet, merci de télécharger uniquement la facture délivrée lors du montage. Si la facture a été éditée après le 21/09/2025, joignez impérativement en plus le bon de commande, daté entre le 04/08 et le 21/09/2025 inclus. Attention les bons de commande sans facture associés et les devis ne seront pas acceptés.*

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre remboursement (*montant défini en fonction du nombre de pneus achetés ; posés et de leurs dimensions*) par virement bancaire uniquement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la validation conforme de votre participation.

Pour toute demande concernant le remboursement, vous devez écrire à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant dans l'objet du mail « N°4329 – Offre Speedy Hankook rentrée 2025 ».

Toute réclamation devra être faite avant le 21 décembre 2025, l'opération sera définitivement clôturée à compter de cette date.

L'Offre est limitée à une demande et un remboursement par personne et par véhicule (même facture, même nom, même adresse, même immatriculation) et réservée aux personnes physiques résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus) uniquement. L'Offre est valable uniquement dans les centres Speedy participants (liste des centres disponible sur le site de l'offre) et est réservée aux particuliers et aux véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes. Cette Offre est strictement réservée aux pneus, hors pose, équilibrage et valve, hors jantes. Les achats effectués auprès de points de vente Speedy ne participant pas à l'Offre et/ou ne respectant pas les présentes conditions ne seront pas éligibles. L'offre est cumulable avec toute autre offre en cours sur les pneus Hankook. Aucun frais lié à la participation à l'Offre ne sera remboursé. Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, illisible, frauduleuse ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. A réception du dossier de participation, la société organisatrice Take Off se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité. Il appartient au client de conserver une copie complète de son dossier jusqu'à son traitement.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement informatique par la société responsable du traitement SPEEDY FRANCE SAS. En participant à l'Offre, vous consentez explicitement au traitement de vos données personnelles. Les données collectées sont nécessaires pour le traitement de votre demande de remboursement et ne sont traitées que dans le cadre de l'Offre. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des conseils personnalisés concernant l'entretien de votre véhicule et des offres commerciales de la marque SPEEDY, les données traitées ne pourront être conservées plus de 3 ans après le dernier contact émanant de votre part ou dans le cadre de votre opposition.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition à la prospection, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci de vous adresser par courrier à Service Protection des données, 72/78 avenue Georges Clémenceau 92 000 Nanterre, ou par mail à [dpo@speedy.fr](mailto:dpo@speedy.fr) en joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>).

En participant à cette Offre, vous confirmez remplir et accepter sans réserve les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente de Speedy France SAS.